



Que faire de mes déchets alimentaires?

Un système de récolte des déchets alimentaires sera mis en place par la Ville de Sierre dès le printemps 2021. Plus d'informations seront communiquées dans les mois prochains.

Vous pouvez mettre les déchets alimentaires dans votre compost personnel. Qu'est-ce qu'un compost et comment en tenir un? [Réponse ici](#). Si vous n'avez pas de compost, vous pouvez apporter vos déchets alimentaires crus (épluchures, restes de fruits et légumes) à la déchetterie. **Attention: les sacs biodégradables, compostables et méthanisables vendus dans les différents commerces de détail ne sont pas acceptés en déchetterie** (voir ci-après). Les déchets alimentaires cuits ne sont pas admis pour des questions de salubrité. Il faut donc les éliminer via les sacs d'ordures taxés.